

## CHOISIS L'APPRENTISSAGE POUR TE FORMER AU CŒUR DE L'ACTION

L'apprentissage est un dispositif permettant d'apprendre un métier en alternant périodes de formation pratique en entreprise et périodes de formation théorique en organisme de formation. L'apprenti est donc un salarié durant la préparation de son diplôme.

## AVANTAGES

- + Être rémunéré tout au long de sa formation.
- + Bénéficier des mêmes droits que les salariés de l'entreprise (congrés, protection maladie, maternité,...).
- + Apprendre un métier sur le terrain auprès d'une équipe de professionnels.
- + Être accompagné par un maître d'apprentissage tout au long de sa formation.
- + Préparer un diplôme sans payer de frais pédagogiques : coût de la formation et prise en charge des frais pédagogiques par le financeur (OPCO,...). Art.11 Code du Travail/Loi n°2018-771.
- + Bénéficier d'aides pour un stage à l'étranger, en Europe et Hors Europe

## AIDES

- + Aide au premier équipement informatique.
- + Carte d'étudiant des métiers permettant de bénéficier de réductions tarifaires identiques à celles des étudiants *de l'enseignement supérieur*.

## CONTACTE NOUS !

### ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

#### CFA PRAXIS

4 RUE SCHLUMBERGER - 68200 MULHOUSE

+33 3 89 59 68 78

cfa@praxis.alsace

www.cfa.praxis.alsace

#### RÉFÉRENT HANDICAP

CFA PRAXIS - 03 89 59 68 78



### ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

des organismes de formation de la filière :

#### ATSU 68 SAUSHEIM



03 89 63 61 75

secretariat@atsuifa68.fr



**AMBULANCIER**

**TON MÉTIER EN  
APPRENTISSAGE**

**SE FORMER AU ❤️ DE L'ACTION**



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Prise en soin d'un patient à tout âge de la vie dans une situation singulière et dans le cadre d'un transport sanitaire sécurisé
- Réalisation d'un recueil de données cliniques du patient, mise en œuvre de soins notamment ceux relevant de l'urgence et transmission des données
- Contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre
- Transport sanitaire du patient
- Contrôle et entretien des matériels, équipements et installations du véhicule
- Traçabilité des informations liées au patient transporté et renseignement du dossier de prestation ambulancière
- Travail en équipe, traçabilité et transmission de savoir-faire issus de sa pratique professionnelle.



Au sein de la chaîne de soins ou de santé, **l'ambulancier** assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

**801** heures de formation au total

**556** heures : enseignement en organisme de formation et stages + 21 heures pour l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2

**245** heures : formation en milieu professionnel



## MÉTHODES MOBILISÉES

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux personnels guidés, de classes inversées, de formations à distance, de travaux pratiques, d'exercices d'application.



## MODALITÉS D'ACCÈS ET PRÉREQUIS

- Être titulaire du permis B depuis 3 ans
- Posséder l'autorisation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance
- Avoir été admis aux épreuves de sélection (selon les modalités du concours d'entrée).



## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- L'apprenti bénéficiera, tout au long de la formation, d'un accompagnement individualisé par l'équipe pédagogique de l'organisme de formation.
- A l'issue des modules de formation, il sera soumis aux épreuves de certifications définies par la réglementation.



## CERTIFICATION

Les évaluations des différentes compétences se font à l'aide d'études de situation et d'évaluation des compétences en stage. L'AFGSU est organisé au cours de la formation.



## POURSUITE D'ÉTUDES

Après le diplôme d'état d'ambulancier, des passerelles sont possibles avec les filières suivantes : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, auxiliaire de vie sociale, assistant de régulation médicale.